123e ANNÉE - N° 4672

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

SAMEDI 25 NOVEMBRE 1978

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ARCHIVES DAKAR DU SÉNÉGAL

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour abonnements et les annonces s'adresser au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les titres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 60 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE Six mois	VOIE NORMALE Un an	VOIE AÉRIENNE Six mois	VOIE AÉRIENNE Un an
Sénégal et autres États de l'ex-A. O. F.	3.000 frs	5.000 frs	4.200 frs	7.500 frs
France et A. E. F., A. F. N.	3.500 frs	6.000 frs	5.500 frs	9.500 frs
Étranger	5.000 frs	8.000 frs	7.500 frs	13.500 frs

Prix du numéro : Année courante... 150 frs — Années antérieures... 200 frs
Recommandé : Année courante... 245 frs — Années antérieures... 295 frs
Avion recom : Année courante... 270 frs — Années antérieures... 320 frs
Voie ordinaire : Année courante... 210 frs — Années antérieures... 260 frs

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne ..... 125 francs

Chaque annonce répétée ..... Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 800 f. pour les annonces)

Compte postal : 45-20 - DAKAR

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1978

9 juin ..... **Décret n° 78-543 accordant la nationalité sénégalaise à diverses personnes sans dispense des incapacités prévues par l'article 16 de la loi n° 61-10 du 7 mars 1961** 1444

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

1978

5 octobre ..... Arrêté n° 13625 M.F.A.E.-D.G.A.E.-D.C.E. modifiant la décision n° 11541 du 24 août 1978 portant constitution d'une avance à régulariser, pour la participation du Sénégal à la Foire internationale de Dakar et aux manifestations commerciales internationales, gestion 1978-1979 1445

3 octobre ..... **Arrêté n° 13794 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. portant modificatif à l'article 1er de l'arrêté n° 6778 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. du 27 mai 1978 accordant au secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports une avance à régulariser « Préparatifs des jeux d'Alger »** 1445

9 octobre ..... **Arrêté n° 13669 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. portant création d'une caisse d'avances à la Direction de l'Hydraulique urbaine et rurale « Division de l'Hydraulique villageoise »** 1445

3 octobre ..... **Arrêté n° 13790 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. abrogeant l'arrêté n° 11233 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. du 4 octobre 1975 créant une caisse d'avances au centre de perfectionnement des cultures irriguées de Nianga** 1445

3 octobre ..... Arrêté n° 13791 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. abrogeant l'arrêté n° 14410 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. du 30 décembre 1972 créant une caisse d'avances à la Direction du Contrôle économique 1445

3 octobre ..... **Arrêté n° 13792 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. portant modificatif à l'article 2 de l'arrêté n° 579 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. du 20 janvier 1977 créant une caisse d'avances à la ferme annexe de Makhana à Saint-Louis** 1445

3 octobre ..... **Arrêté n° 13793 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. abrogeant l'arrêté n° 12030 M.F.A.E.-D.G.T.-T. du 17 août 1966 portant création d'une caisse d'avances au centre régional d'enseignement technique féminin de Tambacounda** 1445

1978

13 octobre ..... **Arrêté n° 13795 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. abrogeant l'arrêté n° 16478 M.F.-D.F.-10 du 2 octobre 1962 et portant création d'une caisse d'avances au lycée Djignabo de Ziguinchor** 1446

13 octobre ..... **Arrêté n° 13796 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. portant augmentation du plafond de la caisse d'avances du Corps national des Sapeurs-pompiers « Solde des hommes de troupe »** 1446

13 octobre ..... **Arrêté n° 13798 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. portant création d'une caisse d'avances à la circonscription médicale de Fatick** 1446

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1978

2 octobre ..... Arrêté ministériel n° 13507 M.E.S. autorisant des candidats à se présenter au concours professionnel d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature, session de 1978 1449

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE L'ENVIRONNEMENT

1978

23 octobre ..... **Décret n° 78-993 prononçant la désaffectation d'un terrain du domaine national sis à Ziguinchor constituant l'assiette de la Zone industrielle et autorisant sa prise de possession** 1449

23 octobre ..... **Décret n° 78-994 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat d'un terrain du domaine national sis à Linguère, en vue de sa location** 1449

23 octobre ..... **Décret n° 78-995 prononçant la désaffectation d'un terrain du domaine national sis à Gouraf (département de Ziguinchor)** 1449

23 octobre ..... Décret n° 78-996 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat d'un terrain du domaine national en vue de sa location 1450

23 octobre ..... Décret n° 78-997 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat d'un terrain du domaine national sis à Touba en vue de sa location 1450

23 octobre ..... Décret n° 78-998 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat d'un terrain du domaine national sis à Diourbel, en vue de sa location 1450

23 octobre ..... Décret n° 78-999 prononçant la désaffectation d'un terrain du domaine national sis à Ziguinchor .. 1450

23 octobre ..... Décret n° 78-1000 prononçant la désaffectation d'un terrain du domaine national sis à Dakar (Zone industrielle) 1450

23 octobre ..... Décret n° 78-1001 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat d'un terrain du domaine national, sis à Diourbel, en vue de sa location 1450

23 octobre ..... Décret n° 78-1002 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat d'un terrain du domaine national sis à Thiès, en vue de sa location 1450

1978

23 octobre ..... Décret n° 78-1003 prononçant la désaffectation d'un terrain du domaine national sis à proximité du carrefour Diam-Niadio 1450

25 octobre ..... Décret n° 78-1017 prononçant l'affectation au ministère de la Santé publique d'un immeuble sis à Pikine -Guédiawaye, à distraire du titre foncier n° 33892 D.G. 1450

25 octobre ..... Décret n° 78-1018 prononçant la désaffectation d'un terrain du domaine national sis au Cap Skiring 1450

25 octobre ..... Décret n° 78-1019 prononçant la désaffectation d'un terrain du domaine national sis à Rufisque 1450

25 octobre ..... Décret n° 78-1022 prononçant la désaffectation d'un terrain du domaine national sis à Bargny 1450

2 octobre ..... Arrêté ministériel n° 13510 M.U.H.E. portant délégation de signature au secrétaire général du ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement 1450

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1978

25 octobre ..... Décret n° 78-1014 portant création et organisation de l'Ecole nationale des Éducateurs préscolaires (E.N.E.P.) 1451

MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

1978

18 septembre... Décret n° 78-840 *bis* portant agrément de la Société sénégalaise d'Emballage « SENEMBAL », au régime prioritaire 1453

18 septembre... Décret n° 78-841 *bis* portant agrément de la Société industrielle du Sac, au régime prioritaire 1453

18 septembre... Décret n° 78-842 *bis* portant agrément de la Société électrique et industrielle du Baol (S.E.I.B.) 1454

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

26 septembre... Décret n° 78-912 portant institution d'une commission administrative paritaire « *ad hoc* » pour l'avancement et la titularisation des inspecteurs généraux d'Etat et inspecteurs d'Etat 1456

27 septembre... Décret n° 78-925 instituant une commission administrative paritaire « *ad hoc* » d'avancement et de titularisation dans les corps groupés de la hiérarchie « B » des régies financières 1456

27 septembre... Décret n° 78-926 instituant une commission administrative paritaire « *ad hoc* » d'avancement et de titularisation dans les corps groupés de la hiérarchie « A » des règles financières 1456

27 setpembre... Décret n° 78-927 portant constitution d'une commission d'avancement « *ad hoc* » pour le personnel du corps des secrétaires des greffes et parquets, années 1979 et antérieures 1456

27 septembre... Décret n° 78-928 portant institution d'une commission d'avancement « *ad hoc* » dans le corps des attachés d'administration, secrétaires d'administration, rédacteurs, intendants et contrôleurs du travail, au titre des années 1979 et antérieures. 1457

27 septembre... Décret n° 78-929 portant institution d'une commission d'avancement dans le corps des éducateurs spécialisés, greffiers et greffiers en chefs, au titre des années 1979 et antérieures 1457

27 septembre... Décret n° 78-930 portant institution d'une commission « *ad hoc* » de titularisation dans le corps des archivistes, bibliothécaires, documentalistes et sous-archivistes, sous documentalistes et sous-bibliothécaires, pour l'année 1979 et les années antérieures 1457

27 septembre... Décret n° 78-931 portant institution d'une commission d'avancement « *ad hoc* » dans le corps des adjoints techniques de l'Imprimerie nationale, au titre de l'année 1979 1457

27 septembre... Décret n° 78-932 instituant une commission administrative paritaire « *ad hoc* » d'avancement et de titularisation dans les corps groupés de la hiérarchie « C » des régies financières 1458

1978

27 septembre... Décret n° 78-933 portant institution d'une commission d'avancement « *ad hoc* » dans le corps des commis expéditionnaires, agents d'administration et aides-laboratoires, au titre des années 1979 et antérieures 1458

27 septembre... Décreet n° 78-939 portant institution d'une commission d'avancement « *ad hoc* » dans le corps des commis d'administration au titre de l'année 1979 et des années antérieures 1458

27 septembre... Décret n° 78-940 portant institution d'une commission d'avancement « *ad hoc* » dans le corps des protes et sous-protes de l'Imprimerie nationale au titre de l'année 1979 et des années antérieures 1459

27 septembre... Décret n° 78-941 portant constitution d'une commission d'avancement dans le corps des agents de service, au titre des années 1979 et antérieures. 1459

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la propriété et des droits fonciers (Bureau de Dakar). — Avis d'immatriculation 1459

Conservation de la propriété et des droits fonciers (Bureau de Dakar). — Avis de bornage 1460

Annonces 1460

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DECRET n° 78-543 du 19 juin 1978 accordant la nationalité sénégalaise à diverses personnes sans dispense des incapacités prévues par l'article 16 de la loi n° 61-10 du 7 mars 1961.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;

Vu la loi n° 61-10 du 7 mars 1961 déterminant la nationalité sénégalaise, complétée par la loi n° 67-17 du 28 février 1967, notamment dans ses articles 16 et 17;

Vu les requêtes des intéressés, ensemble le résultat des enquêtes effectuées;

Sur le rapport du ministre d'Etat, chargé de la Justice, garde des Sceaux,

DÉCRÈTE :

Article premier. — La nationalité sénégalaise est accordée aux personnes désignées ci-après :

N° 3763. M. Farouk Salémé, né le 21 octobre 1938 à Dakar, y demeurant, 20, rue de Thiong;

N° 7049. M. Fayrousse Dahrouge, né le 15 avril 1943 à Dakar, y demeurant, 25 rue Armand-Angrand;

N° 7727. M. Aref *dit* Arrif Gharib, né le 4 octobre 1951 à Dakar, y demeurant, 98, avenue Georges-Pompidou;

N° 7781. M. Abraham Zeini, né le 9 septembre 1938 à Dakar, y demeurant, immeuble Bourgi, rue Jules-Ferry;

N° 7889. M. Hadel Koujock *dit* Adel Tarraf Koujock, né le 21 janvier 1949 à Dakar, y demeurant, 48, rue Raffenel.

Art. 2. — Le ministre d'Etat, chargé de la Justice, garde des Sceaux, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Dakar, le 19 juin 1978.

Léopold Sédar SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,
Abdou DIOUF.

Le ministre d'Etat, chargé de la Justice, garde des Sceaux,
Alioune Badara MBENGUE.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ARRETES *portant constitution d'avances à régulariser pour la participation à diverses manifestations*

Par arrêté n° 13625 M.F.A.E.-D.G.A.E.-D.C.E. du 5 octobre 1978 :

Article premier. — Une avance de fonds à régulariser de 63.600.000 francs C.F.A., est consentie à M. Cheikh Hamidou Kâne, directeur du Commerce extérieur.

Cette somme est destinée au règlement des dépenses entrainées par la participation du Sénégal à la Foire internationale de Dakar et aux manifestations commerciales internationales, gestion 1978-1979.

Art. 2. — La dépense, imputable au budget général, chapitre 364, article 5200, gestion 1978-1979. sera virée au compte 500 731 W, ouvert dans les écritures de l'Union sénégalaise de Banque (U.S.B.) à Dakar au nom de la Division des Foires et Expositions à Dakar.

Art. 3. — M. Cheikh Hamidou Kâne justifiera de l'emploi de cette somme dans les normes réglementaires prévues par le décret n° 66-458 du 17 juin 1966.

Par arrêté n° 13794 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. en date du 13 octobre 1978 :

Article unique. — L'article 1er de l'arrêté n° 6778 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. du 27 mai 1978 accordant au secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports une avance à régulariser « préparatifs des jeux d'Alger », est modifié comme suit :

Au lieu de :

« *Article premier* (ancien). — Une avance à régulariser de 27.500.000 francs C.F.A., est accordée au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux Sports pour la couverture des dépenses afférentes aux préparatifs des jeux d'Alger « participation aux frais de séjour = frais d'hébergement et de nourriture, transport local, argent de poche, achat de tickets d'entrée aux manifestations, timbres fiscaux, visas de passeports, pharmacie »,

Lire :

« *Article premier.* (nouveau) — Une avance à régulariser de 27.500.000 francs C.F.A., est accordée au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux Sports pour la couverture des dépenses afférentes aux préparatifs des jeux d'Alger « participation aux frais de séjour = frais d'hébergement et de nourriture, transport local, argent de poche, achat de tickets d'entrée aux manifestations, timbres fiscaux, visas de passeports, pharmacie, frais de compensation : manque à gagner des participants du secteur privé ».

(Le reste sans changement).

ARRETES *portant création de caisses d'avances*

Par arrêté n° 13669 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. en date du 9 octobre 1978 :

Article premier. — Une caisse d'avances, dont le plafond est fixé à 10.000.000 de francs est créée à la Direction de l'Hydraulique urbaine et rurale, Division de l'Hydraulique villageoise.

Art. 2. — Les dépenses autorisées sur cette caisse sont les suivantes :

— salaires des puisatiers;
— achat de pièces détachées

Art. 3. — Les dépenses, imputables sur les crédits du budget général, chapitre 422, article 6480-B, feront l'objet de règlements établis par les soins du trésorier général à Dakar.

Art. 4. — Il ne sera fait de nouvelles avances qu'autant que les sommes dont l'emploi resterait à justifier, réunies au montant des nouvelles avances, n'excèderont pas 10.000.000 de francs.

Art. 5. — Le gérant de cette caisse devra justifier les avances qui lui seront consenties conformément aux dispositions des articles 217 et suivants du décret n° 66-458 du 17 juin 1966.

Par arrêté n° 13790 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. en date du 13 octobre 1978 :

Article unique. — L'arrêté n° 11233 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. du 4 octobre 1975 créant une caisse d'avances au Centre de perfectionnement des Cultures irriguées de Nianga est abrogé.

Par arrêté n° 13791 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. en date du 13 octobre 1978 :

Article unique. — L'arrêté n° 14410 M.F.A.E.-D.C.P.-T. du 30 décembre 1972 créant une caisse d'avances à la Direction du Contrôle économique est abrogé.

Par arrêté n° 13792 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. en date du 13 octobre 1978 :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté n° 579 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. du 20 janvier 1977 créant une caisse d'avances à la ferme annexe de Makhana à Saint-Louis est modifié comme suit :

Au lieu de :

« *Article 2* (ancien). — Les dépenses autorisées sur cette caisse sont les suivantes :

— achat de petit matériel et de glace;
— règlement de petits travaux divers;
— frais de manutention »,

Lire :

Article 2 (nouveau). — Les dépenses autorisées sur cette caisse sont les suivantes :

— achat de petit matériel et de glace;
— règlement de petits travaux divers;
— frais de manutention;
— achat de foin;
— achat d'aliments de bétail ».

(Le reste sans changement).

Par arrêté n° 13793 M.F.A.E.-D.G.T.-D.C.P. en date du 13 octobre 1978 :

Article premier. — L'arrêté n° 12030 M.F.A.E.-D.C.P.-T. du 17 août 1976 est abrogé.

Art. 2. — Une caisse d'avances, dont le plafond est fixé à 100.000 francs est créée au Centre d'enseignement technique féminin de Tambacounda.

Art. 3. — Les dépenses autorisées sur cette caisse sont les suivantes :

— achat de denrées alimentaires;
— charbon de bois;
— achat de légumes frais et viande;
— achat de poisson, condiments;
— achat de petites fournitures pour les ateliers;
— achat de produits d'entretien.

Art. 4. — Les dépenses, imputables sur les crédits du budget général, chapitre 504, article 7960, feront l'objet de règlements établis par les soins du trésorier général à Dakar.